



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Séance du 1^{er} juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi premier juin, à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Magali SAINT, maire.

Date de la convocation : 27/05/2026
Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 18 Magali SAINT, Valérie DESQUESNE, Patricia ROSALIE, Franck PARDILLOS, Edith ABDESLAM, Sonia ROTROU, Nadège GONÇALVES, Alain DESMEULLES, François FAUVEL, Philippe NATIVELLE, Thierry DODARD, Dominique DEBISE, Marie-Claude RABASSE, Benjamin TIXIER, Jean-Louis GARBY, Jean-Luc BOUILLON, Valérie RUAUX, Eva SIX
Votants : 19 Jean-Paul LELOUTRE donne pouvoir à Sonia ROTROU
Absent excusé : 1 Jean-Paul LELOUTRE
Secrétaire de séance : Valérie DESQUESNE

Objet : Sport – Adhésion de la ville de Lion-sur-Mer à l'Association Nationale des Élus en charge du Sport - L'ANDES

Cette adhésion par la ville de Lion-sur-Mer à l'Association Nationale des Élus en charge du Sport (ANDES) permet de bénéficier d'un réseau d'élus, d'échanger des pratiques et de renforcer la réflexion sur les équipements et les politiques sportives locales.

Les objectifs principaux sont :

1. De resserrer les liens et de renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sportives sur la plan communal, départemental, régionale et national.
2. D'assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice.
3. D'assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat, du mouvement sportif, des organismes d'aménagement des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives.
4. De constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale.

Le montant annuel des cotisations fixé en fonction du nombre d'habitants est le suivant :

✓ Cotisations des Communes jusqu'au 31 décembre 2026

- Moins de 1 000 habitants : 61 €
- De 1 000 à 4 999 habitants : 121 €
- De 5 000 à 19 999 habitants : 256 €
- De 20 000 à 49 999 habitants : 512 €
- De 50 000 à 99 999 habitants : 1 023 €
- Plus de 100 000 habitants : 1 965 €

En conséquence, la commune de Lion-sur-Mer verse une cotisation annuelle de 121€/an.

D'autre part, il convient de désigner le représentant de la collectivité auprès de l'ANDES.

Accusé de réception en préfecture 014-211403654-20260601-COM2026--6-7-14-DE Date de télétransmission : 05/06/2026 Date de réception préfecture : 05/06/2026
--

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 4 abstentions (Jean-Louis GARBY, Jean-Luc BOUILLON, Valérie RUAUX, Eva SIX) et 15 voix pour (Magali SAINT, Valérie DESQUESNE, Jean-Paul LELOUTRE, Patricia ROSALIE, Franck PARDILLOS, Edith ABDESLAM, Sonia ROTROU, Nadège GONÇALVES, Alain DESMEULLES, François FAUVEL, Philippe NATIVELLE, Thierry DODARD, Dominique DEBISE, Marie-Claude RABASSE, Benjamin TIXIER) décide :

- D'ADHERER à l'association de l'ANDES et s'engage à verser la cotisation correspondante.
- AUTORISER Madame la Maire, au nom de la collectivité de Lion-sur-Mer à renouveler l'adhésion à l'ANDES, et à ordonner le paiement des cotisations dues à l'ANDES, pendant la durée de son mandat.
- DESIGNER Monsieur Franck PARDILLOS comme représentant la commune de Lion-sur-Mer auprès de cette même association.

Pour extrait conforme
La Maire,
M. SAINT



La secrétaire,
V. DESQUESNE



Accusé de réception en préfecture
014-211403654-20260601-COM2026--6-7-14-DE
Date de télétransmission : 05/06/2026
Date de réception préfecture : 05/06/2026